

MAIRIE
D'UZECH-LES-OULES
46310

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UZECH-LES-OULES
Réunion du 03 juin 2021 à 20 h 00

Le jeudi 03 juin 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'Uzech-les-Oules, dûment convoqué le 27 mai 2021, s'est réuni à Salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LACROIX (Maire).

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (9) : Jean-Marc LACROIX, Lilian PRADIE, Jean-Marie AULIE, Anne-Sophie BACHELART, Marie-Claire CAYON, Lionel CLUZEL, Edith PIERS, Christophe PUCHAUX, Bertrand VIDAL
Date d'affichage de la convocation : 27/05/2021	Absent(e)s et excusé(e)s (1) : Romain CAZELOU Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Marie-Claire CAYON

I) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL :

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

II) DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2021 30 Renouvellement contrat adjoint technique Claude MOLEY :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de l'adjoint technique Claude MOLEY se termine le 16 juin 2021. Il informe que dans le cadre du renouvellement de son contrat en contrat à durée indéterminée, pole emploi s'engage à faire une convention PEC avec la mairie qui permet pendant 12 mois de bénéficier d'une prise en charge de la rémunération brute à hauteur de 80 % sur la base du smic horaire brut.

Monsieur le Maire propose d'embaucher Claude MOLEY en contrat à durée indéterminée sur un temps de travail non complet de 24 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide l'embauche de Claude MOLEY dans le cadre d'un contrat à durée indéterminé avec un temps de travail de 24h hebdomadaire à compter du 17 juin 2021,
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

MÊME SEANCE

2021 31 Motion pour l'octroi d'un appareil IRM au centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut émettre des vœux ou motions sur tous les sujets d'intérêt local relatifs aux souhaits qu'il forme quant à la prise d'une décision qui ne relève pas de sa compétence.

Ainsi les conseillers municipaux d'Uzech-les-Oules souhaitent interpeller l'ARS et l'Etat sur l'importance d'octroyer à l'Hôpital Jean-Coulon de Gourdon un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) afin de compléter son offre d'examen radiologique déjà existante.

Ils soulignent que ce centre hospitalier s'inscrit dans un territoire d'attractivité d'environ 70 000 habitants, couvre le territoire des Communauté de Communes de Quercy-Bouriane, Cazals-Salviac, Cœur de Causse et CAUVALDOR pour le Département du Lot, et s'étend aux communes limitrophes du Département de la Dordogne.

Il constitue le premier employeur du territoire avec ces quelques 430 emplois et contribue à inscrire Gourdon au rang de pôle urbain principal dans le Département par le niveau de services qu'il apporte à la population.

Les élus de tout le territoire sont engagés aux côtés du centre hospitalier de Gourdon par leur participation au fonds de dotation créé pour compléter le financement de son ambitieux projet de restructuration et de modernisation et qui vise à :

- Restructurer le secteur des consultations externes dans des locaux rénovés ;
- Restructurer la médecine gériatrique et les unités de soins de suite et de réadaptation ;
- Construire un bâtiment de 96 lits d'EHPAD, regroupant le capacitaire des bâtiments de la Clède et de l'Ouvroir, sur le site principal
- Créer une cuisine centrale dans le cadre d'un Groupement d'intérêt public (GIP), en partenariat avec la municipalité de Gourdon.

Le centre hospitalier propose un plateau technique complet parmi lequel l'offre en imagerie. L'activité de l'imagerie est en constante augmentation : radiologie conventionnelle, panoramique dentaire, scanner et mammographie. Pour compléter l'offre, seule l'IRM est absente.

Pourtant, il dispose d'ores et déjà des locaux pour l'accueil d'une IRM et des personnels qualifiés pour assurer son fonctionnement au sein d'un service de radiologie comportant 5 médecins radiologues en présentiel.

Chacun d'entre eux propose une spécialité (vasculaire et thoracique, abdominale, coloscanners, ORL...) en complément de leur mission.

L'octroi d'une IRM permettrait de déployer une offre complète de qualité et de proximité en matière d'imagerie médicale surtout depuis le renouvellement du scanner par un matériel huit fois plus performant et permettant de proposer des examens supplémentaires notamment en cardiologie.

La dotation de cet équipement permettrait d'apporter une réponse efficiente aux enjeux de proximité

mis en exergue par le Contrat local de santé signé avec l'ARS Occitanie en termes d'accessibilité pour tous à une offre de soins de qualité, et d'attractivité pour les professionnels de santé afin de lutter contre la désertification médicale en milieu rural.

Aussi le Conseil municipal d'Uzech demande solennellement aux autorités de tutelle du centre hospitalier Jean Coulon de Gourdon de lui allouer une IRM afin de répondre aux attentes des professionnels de santé du territoire, et de permettre de déployer une offre de soins de proximité de qualité au bénéfice des habitants de la Bouriane et de ses alentours.

MÊME SEANCE

2021 32 Station d'épuration EST : mission topo et repérage amiante :

| **Votants : 9** | **Votes pour : 9** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station Est, il convient dans un premier temps de faire un relevé topographique du terrain de la nouvelle station d'épuration et présente le devis reçu de l'entreprise ETB pour un montant de 880 € HT.

Monsieur le Maire présente ensuite le devis de l'entreprise aterplo pour réaliser un repérage amiante avant travaux sur la station d'épuration existante Est et sur la canalisation d'assainissement partant du déversoir d'orage et se jetant sur la parcelle 278 pour un montant de 740 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide le devis de l'entreprise ETB pour un montant de 880 € HT
- valide le devis de l'entreprise aterplo pour un montant 740 € HT
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

III) QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait part de la demande de Rémi Debouttière du 11 mai 2021 concernant les conditions de location d'un 2ème atelier à l'Oulerie. Le conseil municipal décide de lui apporter en réponse que le loyer ne sera pas négocié à la baisse, et que les arrangements pour les permanences doivent être discutés entre les potiers.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et lève la séance.